

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Nbre de Conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de votants : 09

Date de convocation : 09/09/2014
Date d'affichage : 25/09/2014

PROCÈS-VERBAL du	12 septembre 2014
-------------------------	--------------------------

Le douze septembre Deux Mille Quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur BINET Frédéric, Maire.

Etaient présents : MME ALLIOTE, M. BINET, M. BOILEAU, MME CADET, M. CARON,
Mme CHAVERON MME DELAVENNE, M. GAUDRILLER, M. SALOME,
M. PERRIN, M. WALLET

Etaient excusés : M. BOILEAU (pouvoir à Monsieur SALOME), MME CADET

Monsieur Marc Salomé est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption des comptes rendu précédents

Chaque conseiller a reçu les comptes rendus des conseils précédents par courriel, Monsieur le Maire demande s'il y a des objections.

Réunion du 29 mars 2014 : une modification sur la deuxième page, Monsieur Yves Caron est nommé deuxième adjoint (et non Monsieur Jacky Wallet qui est nommé 1^{er} adjoint)

Réunions du 03 avril 2014, du 07 mai 2014, du 20 juin 2014 : les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Objet : Droits de préemption

La SCI Lemoine, est sur le point de vendre ses bâtiments cadastrés AC 5,121,123,125 et AB 87,88 situés rue du pont et rue d'enfer. À l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Madame Blanquet Clabaut Noëlle est sur le point de vendre sa propriété, cadastrée AB130 située au 15 rue d'Amiens. À l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Objet : Devis remorque

Monsieur Wallet propose deux devis pour l'achat d'une remorque, d'une paire de rampes et d'une roue de secours ainsi que le support pour cette dernière.

-Sarl bg à Péronne : 867€ TTC

-Remorques du Nord à Rivery : 1024 € TTC

A l'unanimité le conseil adopte le devis de Sarl bg à Péronne d'un montant de 867€. Toutefois si la qualité n'était pas celle attendue, le conseil autorise Monsieur Wallet à acheter la remorque à la société « Remorques du Nord ».

Une subvention sera demandée au Conseil général.

Objet : Devis taille des haies au terrain de football

Monsieur Gaudriller présente le devis de la société 'Entretien Espaces Verts », cette dernière ne peut accéder à la haie avec du matériel, il faudra donc la tailler manuellement, ce qui hausse le montant du devis pour 180 mètres linéaires : 6552 € TTC

Le conseil demande à ce qu'un autre devis soit établi pour comparaison. (Entreprise Sailly)

La suppression de cette haie semble se poser à la vue des frais d'entretien de cette dernière !

Objet : Devis abattage d'une haie chemin du tour de ville

Monsieur Gaudriller présente le devis de la société 'Entretien Espaces Verts », pour l'abattage d'une haie, qui envahit la propriété d'un administré située au coin de la rue de Hangard et du chemin du tour de ville.

A l'unanimité le conseil accepte le devis d'un montant de 396 € TTC.

Objet : Entretien chemin de la ferme du bois

La visibilité pour sortir du chemin menant à la ferme du bois est réduite à cause des herbes sur le bord de la RD 934. Cet entretien relève du Conseil Général, Monsieur Gaudriller va les contacter.

Objet : Points sur l'entretien des espaces verts

Monsieur Gaudriller explique que les douze tontes prévues au contrat avec la société « Entretien Espaces Verts » ont été effectuées. La météo des derniers mois est la conséquence du nombre important de tontes déjà réalisées à cette période de l'année. Il faudrait prévoir 4 ou 5 tontes supplémentaires, avec un surcoût d'environ 4000 €.

Le conseil accepte à l'unanimité. Toutefois la commune a fait réparer la tondeuse autotractée.

La question est de savoir si elle peut servir pour les petits espaces et quelques tontes ponctuelles ou s'il faut la revendre. (Le problème sera étudié en commission).

Objet : Salle des fêtes : nouvelle gestion

Monsieur Herly Didier épaulé par Martine son épouse s'occupaient jusqu'à maintenant de la gestion de la salle des fêtes en tant que conseiller municipal dans le précédent mandat.

Les réservations se feront désormais en mairie.

L'organisation au niveau de la remise des clefs et des états des lieux n'est pas encore définie,

Le règlement de la salle des fêtes est à retravailler. Les conseillers le recevront par mail.

Un planning hebdomadaire d'occupation de la salle des fêtes va être établi et afficher dans la Salle des Fêtes notamment.

Une charte ainsi qu'une convention seront établies avec chacune des associations. Cette charte n'est pas obligatoire mais les associations qui refuseront de la signer se verront refuser l'occupation à titre gracieux de la salle des fêtes ou du terrain de sport et ne pourront prétendre à aucune subvention ou aide.

Objet : Prix de la concession au cimetière

A la demande du percepteur une délibération doit être prise afin de fixer le prix de la concession au cimetière.

Pour le moment les prix restent inchangés, c'est-à-dire 50€ la concession de 3m X1.50m.

Le prix de la concession pour le columbarium va être étudié en commission.

Objet : Travaux au columbarium

Afin de terminer l'espace autour du columbarium, Monsieur Yves Caron propose d'aménager cet espace avec de petits cailloux et des bordures. Il propose également de refaire l'allée centrale qui mène au columbarium. Un géotextile pourrait être posé et recouvert de petits cailloux ce qui éviterait l'entretien des allées à l'avenir. L'allée d'une longueur de 48 mètres ainsi que le contour du columbarium représenteraient une dépense d'environ 4000€.

Les autres allées pourraient être faites dans les années à venir.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour terminer l'espace columbarium et l'allée centrale.

Objet : Points sur les travaux dans les classes

Pendant l'été, les peintures ont été refaites après la pose d'une fibre de verre, dans les deux classes et les deux couloirs. Les plafonds ont été remplacés dans les classes et dans la mairie. Du mobilier a été acheté dans les deux classes.

Afin de terminer les travaux pour la rentrée des classes un agent a été embauché pendant un mois. Entre le 15 juillet et le 15 août.

Le contrat de l'agent communal a été renouvelé pour une période de 6 mois sous forme de CAE.

Le coût total de ces travaux s'élève à 12 094€TTC

Monsieur le Maire tient à remercier les adjoints et conseillers qui se sont investis dans ces travaux... Sans eux les délais n'auraient pas été respectés et le budget aurait été nettement supérieur !!

Objet : Décisions modificatives

Certains aménagements budgétaires doivent être réalisés afin de pouvoir mandater des dépenses non prévues au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative dont le détail suit :

Section Investissement :

Dépenses :

Chapitre : -16 - Article : 1641	-18000€
Chapitre : 021 – Article : 2184	+5500€
Article : 2188	+11400€
Article : 2157	+1100€

Objet : Droit de chasse

Suite à la demande du Président de la société de chasse communale « Les Ulysses », des recherches ont été faites pour retrouver la convention qui aurait été passée avec la commune il y a plusieurs années. La création de l'association date de 1999. Dans un compte rendu de 2001 il est indiqué « qu'une convention va être établie ». Il n'en est plus question par la suite ce qui semble laisser penser que cette convention n'a jamais été établie et que les accords n'étaient que verbaux.

Monsieur le Maire souhaitant être transparent dans la gestion de la commune, indique que pour ce genre d'utilisation du domaine public un appel d'offre doit être lancé.

Dans le cas où la commune souhaiterait que seuls des domédardiens puissent chasser sur les terres communales une convention précise devra être établie.

La chasse devant ouvrir le 20 septembre 2014 il serait mal vu d'interdire de chasser pour cette nouvelle période. Faute de convention, le conseil décide donc à l'unanimité, la reconduction tacite de l'autorisation verbale de chasser sur les terrains communaux à titre précaire pour une durée de 1 an.

La commission associative est chargée d'établir une convention pour l'année 2015/2016 et de la présenter au conseil municipal pour validation.

Objet : Concert à l'église

Comme chaque année la société philharmonique de Montdidier propose d'organiser un concert gratuit pour les administrés.

Il aura lieu le samedi 8 novembre 2014.

Le conseil est d'accord pour accorder une subvention de 200€ à la société philharmonique si l'association n'obtient pas l'aide financière de la ccalm.

Objet : Règlement du conseil municipal

Jacky WALLET 1 er Adjoint a présenté à chaque conseiller (4 jours avant la réunion par le biais de la messagerie électronique) un projet de règlement. Certains n'ayant pas eu le temps de l'étudier ce point sera revu lors du prochain conseil.

Objet : Travaux dans la mairie

Des travaux sont à prévoir dans la mairie : peinture plancher espace de confidentialité, réfection de la porte.

Monsieur le Maire propose de faire installer un chauffage par le sol dans la mairie et les écoles ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 50% par le conseil général.

La commission bâtiment se réunira pour étudier le dossier.

Objet : Travaux à la maison associative

L'aménagement de la maison associative est encore à définir. L'installation d'un photocopieur, d'un ordinateur et d'un accès internet sont envisagés.

L'utilisation de la maison associative sera étudiée dans la charte associative, charte qui sera transmise aux Président des associations dans les semaines à venir et fera l'objet d'un consensus avant son application.

Objet : Noël des enfants, et des aînés

Il convient de reconduire pour cette année 2014, le montant alloué pour les cadeaux et colis de Noël. A l'unanimité le conseil décide d'octroyer 32€ par enfants et 32€ par aînés.

Madame Sabrina ELOY ancienne conseillère souhaite continuer à s'occuper de la commande des jouets de Noël.

A noter que pour des raisons de délais de livraison les colis des aînés avaient déjà été réservés en avril sur la base de 2013.

Objet : Subvention au comité des fêtes pour l'organisation du repas communal et des ateliers créatifs

Le conseil renouvelle sa subvention au comité des fêtes :

-300€ pour le repas communal qui aura lieu le 13 décembre 2014

-300€ pour les ateliers créatifs

Objet : Point sur la rentrée des classes et sur les rythmes scolaires

A la demande de Madame Chaveron, Madame Delavenne (Vice-président du SISCO) explique l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Les enfants gardent le même rythme que les années précédentes les lundis mardis et jeudis. Ils sont en classe pendant 2h30 le mercredi matin.

Ils ont classe le vendredi matin et activités périscolaires le vendredi après-midi, en coordination avec les PEP 80.

Pour les élèves de primaires les activités sont à Démuin :

-Poney aux écuries La Falize et à l'entre deux prés.

-Cirque à la salle des fêtes

-Chorale à l'école de Démuin.

Les élèves de maternelles sont à Domart sur la Luce :

-Eveil musical à la salle des fêtes.

-Activités manuelles à la garderie.

-Sieste au dortoir pour les plus petits.

Quatre intervenants ont été recrutés un professeur de musique et trois BAFA.

Environ 100 enfants participent à ces activités.

Objet : Point sur les commissions

Le tableau des commissions sera renvoyé par mail afin que chacun puisse s'inscrire dans les commissions.

Objet : Marché à Hangard

Un marché vient d'être créé sur la place de l'église à Hangard. Le marché pourrait se faire en alternance à Hangard puis à Domart au printemps 2015 si sa fréquentation était satisfaisante.

Monsieur le Maire demande à ce que la suite de la réunion se fasse à huis clos.

Objet : Logement communal

Monsieur le Maire informe qu'un huissier de justice a été mandaté pour procéder à l'expulsion du locataire pour défaut de paiement et de production d'assurance.

Objet : Chemin de Lyons

Ce chemin a été fortement dégradé sur une petite cinquantaine de mètres. Un agriculteur est venu se plaindre de ne pas pouvoir sortir ses betteraves.

La CCALM était disposé à faire les réparations mais pas avant la mi-octobre alors que les betteraves seraient ramassées dès la fin septembre.

Le problème est préoccupant. Une solution doit être trouvée.

Objet : Eoliennes

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner : POUR ou CONTRE le maintien de la ZDE.

8 conseillers sont POUR, un conseiller s'abstient.

Fin de la séance 23h45.

SIGNATURES :

S.ALLIOTE	F.BINET	F.BOILEAU	V. CADET	Y.CARON	C.CHAVERON
F.DELAVENNE	P.GAUDRILLER	M.SALOME	S.PERRIN	J.WALLET	